

A.F.M.C
SIREN 909 128 621 RCS AUBENAS
97 Chemin du Mas de Boule – 07 150 VALLON-PONT D'ARC
Capital Social 10 000,00 Euros

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
26 Novembre 2024

Le 26 Novembre 2024, Monsieur CARLIER Michaël, Président de la société A.F.M.C, SIREN
909 128 621 RCS AUBENAS
97 Chemin du Mas de Boule – 07 150 VALLON-PONT D'ARC,
a pris la décision suivante :

RÉSOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'étendre à compter de ce jour
l'objet social
D'activité de location saisonnière de gîtes meublés, restauration
A l'activité de location saisonnière de gîtes meublés, restauration et location longue durée (à
l'année).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A VALLON-PONT-D'ARC
Le 26 Novembre 2024
Monsieur CARLIER Michaël

